



## LE BARP – Construction d'un collège et d'un lycée PC35 - ATTESTATION DE MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT

*En application de l'Article R\*431-26 du Code de l'Urbanisme*

### **Présentation générale :**

Le projet de construction d'un nouvel établissement scolaire comprenant un collège et un lycée, (respectivement 800 et 1200 élèves), objet de la présente demande de Permis de Construire, est conduit par la Région Nouvelle – Aquitaine, qui en est le maître d'ouvrage, et le Conseil Départemental de la Gironde.

Le projet, outre les bâtiments d'enseignements, de CDI, de demi-pension, d'internat, de services généraux ..., comporte un gymnase et une salle polyvalente, qui en accord avec la Commune du Barp, pourront être ouverts à des manifestations, des associations ... autres que scolaires, et fonctionneront en dehors des périodes et horaires scolaires.

Cette mutualisation d'équipements implique la réalisation d'un parking public ouvert, qui sera menée par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre. Ce parking sera mis à disposition de l'établissement scolaire.

### **Note stationnement automobile :**

Ainsi, le projet prévoit que les stationnements réglementaires nécessaires soient réalisés :

- Pour partie, par la Région Nouvelle – Aquitaine / Conseil Départemental de la Gironde, dans l'enceinte de l'établissement pour le personnel administratif et enseignant
- Pour autre partie, par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, hors de l'enceinte de l'établissement, rue des Bouvreuils, pour le personnel administratif et enseignant, les lycéens et étudiants, les visiteurs et utilisateurs des équipements.

La présente attestation précise le mode de réalisation des stationnements automobiles liés au projet, en appui de la demande de Permis de Construire déposée par la Région Nouvelle – Aquitaine / Conseil Départemental de la Gironde, avec la contribution de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, qui s'engage à réaliser le parking public hors de l'enceinte de l'établissement.

### **Nombre de places de stationnement automobile à prendre en compte :**

S'agissant d'un établissement public, le nombre de places de stationnement est établi en fonction du programme de l'opération.

Il est de 273 places de voitures et de 20 places de bus.

Il est réparti de la manière suivante :

- 54 places de stationnement de voitures dont 2 PMR pour le personnel, 11 places de stationnement au droit des logements de fonction dont 2PMR, 13 garages intégrés dans les logements, soit au total 78 places de stationnement de voitures dans l'enceinte de l'établissement (parking Région Nouvelle – Aquitaine / Conseil Départemental de la Gironde),

- 195 places de stationnement de voitures dont 5 PMR et 20 places de stationnement de bus hors de l'enceinte de l'établissement (parking Communauté de Communes du Val de l'Eyre).

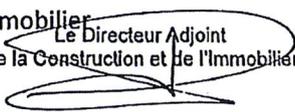
**Mode de réalisation des places de stationnement :**

Les places de stationnement, que ce soient celles du parking Région Nouvelle – Aquitaine / Conseil Départemental de la Gironde comme celles de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, seront mises à disposition simultanément à l'ouverture au public de l'établissement scolaire.

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre s'engage pour cela à déposer un dossier de Permis d'Aménager pour son parking, pour que les travaux correspondants soient achevés pour l'ouverture au public de l'établissement scolaire.

Nota : Le stationnement deux-roues pour les personnels et élèves des collège et lycées est réalisé par la Région Nouvelle – Aquitaine / Conseil Départemental de la Gironde dans l'enceinte de l'établissement.

La présente attestation est faite pour valoir ce que de droit,  
Fait à Bordeaux le 10 mars 2021

Région Nouvelle – Aquitaine  
Patrick LAFON  
Directeur Adjoint Régional de la Construction et de  
l'Immobilier  
Le Directeur Adjoint  
De la Construction et de l'Immobilier  
  
Patrick LAFON

Bon pour accord,  
A Belin – Beliet le 10 mars 2021

Communauté de Communes du Val de l'Eyre

Le Vice-Président  
  
C. DECOURCO



Annexe 1 Plan de localisation